



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
en vue du renouvellement
de l'autorisation à délivrer
des diplômes valant grade
de licence et de master



Diplôme d'Etudes En Architecture (DEEA)
Diplôme d'Etat d'Architecte (DEA)

de l'École Nationale Supérieure
d'Architecture (ENSA)
de Montpellier

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Présentation de l'établissement

L'école est installée depuis une quarantaine d'années sur le campus de Montpellier, au cœur d'une métropole riche de nombreux établissements de recherche. Le développement de l'école et son extension dans les années 1980-1990 sont allés de pair avec la grande vague de développement urbain et métropolitain de Montpellier. Une antenne de cette école a été ouverte à l'île de la Réunion et accueille près d'une centaine d'étudiants.

L'école constitue une structure de taille moyenne, « à l'échelle humaine ». Elle allie une quarantaine d'enseignants plus de nombreux enseignants non titulaires et une équipe technique et administrative en nombre conséquent.

L'école a connu des équipes de direction successives et des projets et stratégies de développement multiples, parfois contestées. Elle a su stabiliser son projet et son offre pédagogique pour améliorer son attractivité.

Présentation du diplôme d'études en architecture

Le Diplôme d'études en architecture s'obtient à la suite d'un parcours de trois années d'enseignement pour maîtriser les grandes étapes de la réalisation d'un projet en architecture. Il sanctionne l'acquisition de connaissances théoriques multidisciplinaires sur six semestres consécutifs, dans une approche caractérisée par la progressivité des enseignements et la transversalité.

Bilan de l'évaluation

• Appréciation globale :

Le diplôme d'études en architecture répond à une réorganisation de l'offre de formation de l'ENSA Montpellier et se distingue nettement du diplôme d'Etat d'architecte, avec la volonté de construction d'un socle de connaissances et de compétences autonome.

Il propose une approche volontairement transdisciplinaire et orientée vers la notion de projet architectural, dont il décline des éléments d'apprentissage pratiques (par le dessin, par les matériaux, ...) et des éléments plus théoriques ainsi qu'un travail d'atelier (workshop).

Le dossier souligne la mobilisation de l'école et de la communauté enseignante pour le bon déroulement de la formation, mais une relative érosion de l'attractivité de celle-ci est néanmoins notée, notamment par la stagnation des effectifs et le faible bassin de recrutement des élèves. On regrettera néanmoins que le dossier ne fasse pas état des retours d'expériences sur les stages. De même, l'absence de relations partenariales contractualisées avec les autres établissements de formation du campus de Montpellier, de mutualisation de cours avec les grands centres de recherche montpellierains et le faible nombre de passerelles pour la poursuite d'études hors DEA pour les élèves de DEEA sont à signaler.

• Points forts :

- Solide construction de l'offre de formation, lisibilité de l'offre d'enseignement.
- Complémentarité des enseignements théoriques et pratiques et des ateliers.
- Ouverture interdisciplinaire.

• Points faibles :

- Pas d'offre lisible de poursuite d'études hors DEA et hors ENSA Montpellier.
- Pas de mutualisation d'enseignements avec d'autres établissements.
- Evaluation des enseignements et suivi de l'insertion professionnelle à approfondir.

Notation

- Note de la formation (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de mieux mettre en avant la spécificité de l'antenne de la Réunion, en matière d'organisation et d'évaluation des enseignements comme en matière de réussite et de poursuite d'études.

L'établissement devrait porter ses efforts sur l'inscription du DEEA dans un schéma de « circulation » des étudiants (circulation entrante et sortante) plus dynamique, en lien avec d'autres écoles d'architecture françaises et étrangères, mais aussi d'autres structures de formation traitant de l'architecture et plus largement des sciences de l'urbanisme et du territoire.

Une stratégie plus offensive pourrait être engagée afin de faire connaître la formation auprès des établissements secondaires de la région et participer à des opérations portes ouvertes et à des événements majeurs en lien avec la création architecturale pour stimuler l'intérêt des lycéens pour l'école.

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS FOURNIS PAR L'ÉCOLE					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits en 1 ^{ère} année.	213	249	256	312	164
Nombre d'inscrits en 2 ^{ème} année.	92	119	154	182	183
Nombre d'inscrits en 3 ^{ème} année.	165	122	127	162	188
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de 2 ^{ème} année pour intégrer une autre formation extérieure à l'établissement.	9 %	8 %	8 %	14 %	5 %
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en 3 ^{ème} année venant d'une autre formation.	8 %	7 %	5 %	7 %	7 %
Taux de réussite en 1 ^{ère} année (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la 1 ^{ère} année).	52 %	55 %	59 %	48 %	73 %
Taux d'abandon en 1 ^{ère} année (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu).	4 %	4 %	4 %	4 %	1 %
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme).	27 %	27 %	29 %	36 %	35 %
Taux de poursuite en deuxième cycle.	21 %	23 %	74 %	76 %	80 %
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en 3 ^{ème} année ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement).					

Présentation du diplôme d'Etat d'architecte

Le Diplôme d'Etat d'architecte s'obtient à la suite d'un cycle d'approfondissement des connaissances et des compétences de maîtrise du projet à toutes les échelles. Il repose sur un enseignement de projet et le choix de voies d'approfondissement, voies adossées à l'un des quatre laboratoires de recherche de l'ENSA Montpellier. La formation comprend trois unités d'enseignement obligatoires, dont deux sont ouvertes au choix des étudiants : celle liée au projet, toujours associée à un séminaire, et celle du domaine d'approfondissement

Bilan de l'évaluation

• Appréciation globale :

La formation s'appuie sur une équipe pédagogique nombreuse et bien organisée. Elle propose une approche volontairement transdisciplinaire et la maîtrise des questions théoriques et des démarches opérationnelles permettant de porter de manière autonome et créative une démarche de projet architectural. La formation intègre une forte dimension « Milieu » ou « Environnement », où les questions de l'insertion du bâti dans un milieu sous contrainte et de l'architecture légère sont posées.

Le dossier présente une autoévaluation complète et honnête montrant l'existence d'une vraie stratégie d'établissement et d'une stratégie de formation pour le master. Cela a conduit à une prise en compte de l'avis des étudiants pour remodeler de manière plus judicieuse le cycle DEA.

L'adossement à la recherche est en voie de consolidation avec la création récente de la Fédération de Recherches Interdisciplinaires des Laboratoires (FRILAB) de l'ENSA Montpellier, et avec l'amorce de liens entre la recherche et la formation montrant la volonté de cette école de développer ce domaine encore peu présent dans les écoles d'architecture. Cependant, la fragmentation des orientations de recherche des enseignements de l'école se ressent sur le master dont l'adossement souffre d'un éclatement des thématiques.

On peut regretter que la formation soit peu ouverte aux compétences des centres de recherche et des centres universitaires de Montpellier (environnement et agronomie tropicale, urbanisme et aménagement, etc.), alors que certains des enseignants de l'école sont associés à des laboratoires reconnus qui intègrent des enseignants-chercheurs des universités montpelliéraines. L'école ne propose pas de mutualisations d'enseignement avec des formations universitaires.

L'école a trop peu capitalisé sur les thématiques liées aux mutations architecturales et aux transformations de l'« habiter » dans la région où elle est située, malgré les besoins de recrutement forts exprimés par les collectivités locales et régionales autour des problématiques de l'aménagement durable. En réponse à l'analyse portée par l'établissement d'un manque d'attractivité de son second cycle, une volonté de rattrapage est en cours, à travers un projet de partenariat avec un master spécialité « Prospective » avec l'Université de Nîmes, un projet de master « Architecture tropicale » porté par l'Université de la Réunion, ainsi que par l'approfondissement des connaissances à travers deux domaines d'études : « Architecture et milieux » (la question des relations entre la perception des milieux et de la conception des espaces, avec une forte dimension environnementale) et « Métropoles du Sud ».

Malgré une enquête réalisée en 2006 dans la région Languedoc-Roussillon, les dispositifs de suivi des diplômés ne sont pas encore suffisamment efficaces.

• Points forts :

- Logique de double site, Montpellier et la Réunion.
- Equipe pédagogique structurée, bonne équipe administrative et technique.
- Mise en œuvre d'un projet pédagogique et acquisition en cours d'une culture de l'évaluation.

• Points faibles :

- Analyse difficile de l'évolution des effectifs et des taux de réussite du fait des indicateurs fournis par la formation.
- Relatif isolement sur le site de Montpellier.
- Un adossement recherche à consolider.
- Suivi de l'insertion professionnelle des élèves encore insuffisant.

Notation

- Note de la formation (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Des opérations de reconquête de l'attractivité de l'école pourraient être mises en œuvre via des journées portes ouvertes, des participations à des salons, des publications ciblées.

Des partenariats plus structurés pourraient être officialisés avec des écoles d'architecture étrangères.

Des mutualisations de cours et d'ateliers pourraient être proposées avec des écoles d'ingénieurs ou des formations universitaires, sur des thématiques variées, sur le site du campus de Montpellier.

L'adossement de certains séminaires à la recherche pourrait être développé à travers la participation d'étudiants à des séminaires de recherche ou à des colloques.

Les efforts engagés sur le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants devraient être poursuivis.

Indicateurs

Les indicateurs laissent apparaître un faible taux de réussite en 5^{ème} année. Cependant, l'analyse des chiffres ci-dessous, fournis par l'école dans son dossier de présentation, soulève des problèmes d'interprétation qui limitent leur utilisation dans l'évaluation.

TABLEAU DES INDICATEURS FOURNIS PAR L'ECOLE					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits en 4 ^{ème} année.	110	121	105	89	126
Nombre d'inscrits en 5 ^{ème} année.	88	108	123	137	111
Taux de réussite en 4 ^{ème} année (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en 5 ^{ème} année).	65 %	69 %	80 %	70 %	73 %
Taux d'inscrits sortant de 4 ^{ème} année pour intégrer une autre formation.	35 %	31 %	20 %	30 %	27 %
Taux d'abandon en 4 ^{ème} année (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu).	24 %	39 %	43 %	30 %	29 %
Taux d'inscrits entrant en 5 ^{ème} année venant d'une autre formation que la 4 ^{ème} année correspondante.	2 %	5 %	9 %	5 %	18 %
Taux de réussite en 5 ^{ème} année (nombre d'inscrits ayant obtenu leur diplôme).	39 %	25 %	23 %	33 %	23 %
Taux de poursuite d'études (doctorat, HMONP, post-diplôme etc.).	41 %	18 %	17 %	24 %	0 %
Taux d'insertion professionnelle à 3 ans (taux d'inscrits en 5 ^{ème} année ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête.					



Observations de l'établissement

Observations du directeur d'établissement relatives à l'évaluation du « DEEA », par l'Aeres – « section des formations et des diplômés » - janvier 2012

Fort de l'avis technique du président de la Commission de la pédagogie et de recherche comme du service en charge des formations et des études au sein de l'école, j'articulerai mes remarques concernant l'évaluation du DEEA, sur deux registres :

1) Du point de vue formel

Le document qui vous a été fourni a sans doute été conçu de manière trop peu sélective au regard des informations demandées. La lisibilité des propos en a vraisemblablement pâti par excès de détails ou de redites et nous sommes ainsi conscients de son caractère peu synthétique, qui a nui à sa parfaite compréhension. Nous prions les experts de bien vouloir nous en excuser.

2) Sur le fond

2.1 L'amélioration de l'attractivité du diplôme est effectivement un objectif important de notre établissement ; il demeure toutefois impératif que les effectifs des étudiants soient maîtrisés en fonction des contraintes physiques et de sécurité qu'imposent les bâtiments qui sont les nôtres. La jauge Incontournable est, de ce point de vue, la capacité d'accueil du plus grand de nos deux amphithéâtres, soit 220 places. Le nombre de nouveaux étudiants admis en première année est de ce fait arrêté chaque année par le Conseil d'administration, en fonction du nombre estimé des redoublants (à titre d'exemple, 50 redoublants pour 2011/2012).

Pour mémoire, pour arriver un tel effectif en 1^{ère} année nous nous fondons sur un fort taux de demandes d'entrée à l'ENSAM dont la croissance est notoire :

* En 2010-2011 : 1998 dossiers de candidatures reçus sur Post-bac : 95 nouveaux entrants acceptés dont 6 étrangers (compte tenu des redoublants) ;

* en 2011/2012, l'ENSAM avait enregistré 2053 dossiers de candidature : 186 étudiants acceptés dont 11 étrangers.

2.2 En ce qui concerne les Stages

L'Aeres regrette le peu de retour d'expériences sur les stages ; il y a donc lieu de préciser ce point pour répondre à son souhait :

En cycle Licence, l'ensam a établi 281 conventions de stage (150 dans des entreprises de BTP pour accueillir le « stage ouvrier » en L2 et 131 au titre du « stage de première pratique professionnelle » en L3, ces dernières étant réparties pour 82 dans des agences d'architecture en majorité régionales* dont 11 à l'étranger, (Europe et Hors Europe), et 49 hors agences : collectivités locales : 13 ; collectivités régionales : 5 ; établissements publics et semi-public : 18 ; laboratoires de recherche : 3 ; associations : 5 ; bureaux d'étude : 6).

*Pour mémoire : l'avis de l'Aeres exprimé au titre de la section des « établissements », évoquait en octobre 2010, comme points forts de l'établissement : « la pertinence du projet centré sur l'identité méditerranéenne ; la qualité des relations avec le monde professionnel, notamment pour la formation continue ... »

Nous sommes conscients de la nécessité de développer une véritable politique de stages, tant pour les étudiants de S.4 et S.6 que pour les étudiants de master (S.8)

Ainsi, la mise en place de nouveaux stages obligatoires dans le cadre de la réforme est un élément majeur de la politique d'établissement. L'enjeu est d'une part, de permettre aux étudiants d'appréhender plus facilement les réalités des métiers de l'architecture et la diversité des modes d'exercice, d'autre part, pour l'école d'architecture, de concrétiser sa politique pédagogique et de promouvoir son image. C'est pourquoi la politique des stages met en avant la diversité des pratiques architecturales et des champs d'interventions des architectes, avec la mise en place de nombreux partenariats (collectivités locales et territoriales, services déconcentrés de l'Etat, établissements publics... **).



****Pour l'accueil de stagiaires pérenne, L'ensam a signé des conventions cadre avec :**

- Le Pont du Gard
- La Fédération régionale du BTP
- L'Agglomération de Montpellier
- La ville de Montpellier
- Les CAUE (34-48-11-30-66)
- Le Rectorat
- La DRAC
- Le musée archéologique de Lattes
- Le CNRS
- La Maison de l'architecture
- Le collège des Aiguerelles (Montpellier) (Classe CHAAP), d'autres collaborations sont envisagées dont l'opéra de Montpellier (scénographie...)

Afin d'aider l'étudiant à s'insérer dans la vie professionnelle, l'ensam autorise en outre des conventions pour des stages non obligatoires dans le cursus : 73 conventions dites non obligatoires ont été établies sur l'année 2010-2011.

Chaque étudiant se voit ainsi offrir la possibilité, au cours du cycle, d'avoir une expérience de terrain et d'observation, une première pratique ainsi qu'une formation « professionnalisante » dans des lieux d'accueil différents (entreprise du bâtiment, agence d'architecture ou bureau d'études, Maîtrise d'Ouvrage, collectivités locales ou territoriales, laboratoires de recherche...) lui permettant de bâtir un vrai projet professionnel, et éventuellement choisir de se spécialiser dans la maîtrise d'œuvre (ou la recherche pour le master...).

Afin d'inscrire les stages dans une logique pédagogique et de renforcer les liens avec nos partenaires, depuis la rentrée 2011/2012, un ½ poste de Maître Assistant Associé a été affecté au développement de la politique de stages et ce, exclusivement. Sa mission est à la fois d'assister les étudiants dans leur recherche, de maintenir et développer les liens avec nos partenaires, de solliciter de nouveaux partenaires territoriaux et d'assurer le suivi des stages par le retour d'expérience à la fois auprès des étudiants et des partenaires.

2.3 En ce qui concerne la mise en place de passerelles d'enseignements

Nous sommes effectivement conscients de ce point faible, que nous avons nous même mis en exergue dans notre dossier. Ceci est un chantier qui reste aujourd'hui à mettre en place et nous nous donnons comme objectif, dans les trois ans à venir, de répondre à ce manquement. La problématique que nous rencontrons, et qui est propre aux ENSA, est la mise en place de la réciprocité dans les passerelles pour les étudiants provenant d'autres formations que celle des ENSA. Néanmoins, le large bassin territorial doit nous permettre de répondre à cette demande.

La convention signée en 2011 avec le PRES, qui donne à l'ENSA Montpellier le statut de membre associé au sein de cette institution, lui permettra de développer, sans aucun doute, des collaborations avec les universités et IUT (construction, travaux publics,...) pour concevoir ces passerelles (enseignements de arts, de la scénographie, graphisme...) L'ensam est également en préparation d'un partenariat avec l'école supérieure des Beaux-Arts de Montpellier sur ces questions de passerelles possibles pendant et après le DEEA, par le biais d'une convention cadre en cours d'élaboration. (à noter d'ailleurs que des transferts d'étudiants en réorientation sont actés régulièrement entre nos établissements.)

2.4 Mutualisation des enseignements

La question de la mutualisation de certains enseignements académiques avec les autres universités, fait également parti des chantiers que nous avons à mettre en œuvre, notamment à la Réunion. Des pistes ont été amorcées avec l'Université de Montpellier III et nous sommes actuellement en train de finaliser une convention avec l'École Supérieure des Beaux-Arts de Montpellier en espérant pouvoir y évoquer la mutualisation des enseignements de langues. Enfin, nous attirons votre attention sur le fait que contrairement aux universités, les ENSA n'ont pas nécessairement vocation à mutualiser ses enseignements avec d'autres universités sur les enseignements techniques qui leur sont propres.



2.5 Evaluation des enseignements

Le fait, pour l'Aeres, que l'évaluation soit un point à « approfondir », nous amène à rappeler le contenu de notre dossier dans la présentation générale (chapitre 4.9 – Evaluation des enseignements, p 62) : « Comme le prévoit l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif à la structuration et aux modalités de validation des enseignements dans les études d'architecture (titre3. Art.17), une procédure d'évaluation des enseignements a été organisée.

Cette évaluation est présentée sous forme de questions portant sur trois grandes parties :

- l'organisation générale des études,
- l'organisation et le contenu des cours, studios, séminaires, spécialisations ainsi que la connaissance du règlement des études,
- l'expression libre : chaque étudiant peut indiquer les observations qu'il souhaite, à la condition expresse de mentionner ses nom et prénom (les commentaires anonymes sont éliminés d'office).

Les étudiants sont invités à répondre à un questionnaire disponible sur le site Internet de l'école. Celui-ci comprend une vingtaine de questions pour ce qui concerne l'organisation générale des études, et environ six à dix questions pour chacune des UE qu'ils ont suivies au cours du semestre. Trois réponses s'offrent à l'étudiant : oui, non et sans opinion. Nous avons pu constater, au vu des résultats de cette évaluation, que les étudiants ont bien accueilli ce nouveau dispositif (50 % de participation en licence et 30 % en master). Facile dans sa manipulation, rapide dans l'interprétation des résultats grâce à la traduction graphique des réponses, cet outil a apporté toute satisfaction aux acteurs qui l'ont manipulé. »

Ainsi, nous précisons que, comme à chaque fin de semestre, en décembre 2011, la CPR, associée au Conseil de la Vie Etudiante, a pris en compte les remarques et réponses et a réajusté les questions posées afin d'affiner la pertinence de cette évaluation. Par ailleurs, un questionnaire spécifique d'évaluation, basé sur le même système de gestion, est proposé depuis cette année aux étudiants en mobilité internationale accueillis à l'ENSAM.

2.6 Concernant le sujet de la Professionnalisation

Ce point faible concerne le devenir des étudiants diplômés.

Nous n'avons certes pas fourni de chiffres pour l'Indicateur correspondant et l'établissement devra envisager de pallier cette carence.

Néanmoins, dans le dossier, nous en avons fournis les explications dans le chapitre relatif à la présentation de la Licence DEEA, au point 5.3 Résultats du devenir des diplômés », p117 : « L'ensam n'a pas actuellement mis en place de suivi des étudiants diplômés de Diplôme d'Etude En Architecture (Cycle Licence) par le biais d'enquête spécifique. Ce travail a été initié cette année grâce à la mise en place d'une personne à temps plein pour la vie étudiante. Nous prenons acte de l'observation faite et tenterons de pallier cette insuffisance. »

Nous pouvons toutefois, pour combler cette absence d'indicateur, signaler le taux de réussite annuelle et le nombre d'obtentions de ce diplôme, qui usuellement se poursuit par une inscription en cycle master. Le taux de réorientation est très faible et peut être estimé à 3% en fin de ce premier Cycle.

Nous rappelons enfin, pour une première compréhension du sujet, que le chapitre relatif à la présentation de la Licence DEEA évoque au point « 5.5 Prévision », (p117), le sujet des effectifs. Les effectifs attendus pour l'année 2010/2012 sont : L1 : 220, L2 : 163, L3 : 199

Les variations d'effectifs d'une année sur l'autre ne peuvent avoir que peu de facteurs, dans la mesure où annuellement, la capacité d'accueil pour la L1 est fixée par le Conseil d'administration. Ceux-ci sont donc issus :

- des abandons – essentiellement en fin de L1 ;
- des transferts OUT – mais très peu d'écoles acceptent les transferts en milieu de cursus sauf pour des raisons spécifiques (rapprochement familial...);
- des transferts IN – même remarque que pour les OUT ;





- des exclusions – elles sont dues au nombre limité d'années autorisées pour chaque étudiant. En cycle de licence, l'étudiant a droit à 6 inscriptions semestrielles, avec la possibilité de 2 inscriptions au même niveau en cas d'échec et seulement 2 supplémentaires sur la totalité du cycle, mais après avis d'une commission et sur accord du directeur. A titre d'exemple sur l'année 2008/2009 nous avons compté :

Abandons :	47
Transferts sortants :	29
Exclusion :	16
Transferts IN :	20

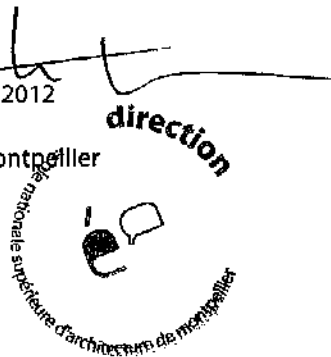
Ceci paraît minime au regard des effectifs globaux. Ainsi, la population du cycle de Licence semble relativement homogène et stable au regard du programme pédagogique mis en place.

4. Notation et recommandations

Nous prenons acte de la note A attribuée au DEEA proposé à Montpellier et des recommandations très utiles exprimées par l'Aeres :

- Concernant l'enseignement dispensé par notre antenne réunionnaise, nous devons rappeler l'exposé relatif à son, histoire de son organisation, ses orientations aux pages 24 et 25 de notre dossier. Ainsi s'il est évident que la localisation de l'antenne, la spécificité des populations étudiantes (Réunionnais et étrangers venus des Mascareignes...) constituent et incitent à traiter des sujets adaptés à l'environnement pour l'enseignement des « projets architecturaux » à concevoir ou à étudier, il faut rappeler que l'évaluation des enseignements par les étudiants se fait de manière identique à celle de l'établissement « mère », comme bien entendu, la grille et le poids horaire des enseignements, leur validation et enfin, la validation des diplômes du DEEA, strictement identique à celle prodiguée à Montpellier. 100 diplômes ont été délivrés; l'antenne a un passé ancien mais on notera que la délivrance du diplôme est encore très (3^e année) , du fait de l'organisation logique sur place, de cette troisième année, inhérente à la réforme LMD.
- En ce qui concerne l'inscription du DEEA dans un schéma de « circulation » des étudiants (circulation entrante et sortante), en lien avec d'autres écoles d'architecture, sa conception même nous semble devoir être envisagée en liaison avec le réseau des écoles et notre tutelle.
- Pour celle relative à la valorisation et à la promotion du métier d'architecte et de ses enseignements, nombre d'actions étant organisé chaque année en liaison avec l'Ordre régional, les services du ministère, les collectivités (qui inspirent de nombreux salons d'étudiants, colloques,...) et l'école, nous assurons l'Aeres que cette politique se poursuivra avec le même enthousiasme, tant dans nos murs (« journée portes ouvertes » traditionnellement fixée en février ou mars pour près de 800 personnes...) que sur les salons nationaux ou régionaux où l'école est toujours présente, chaque année.

Montpellier, ce 19 janvier 2012
Laurent HEULOT
Directeur de l'ENSA de Montpellier





Observations du directeur d'établissement relatives à l'évaluation du DEA par l'Aeres – janvier 2012

Fort de l'avis technique du président de la Commission de la pédagogie et de la recherche comme du service en charge des formations et des études au sein de l'école, j'articulerai mes remarques concernant l'évaluation du DEA, sur deux registres :

1) Du point de vue formel

Le document qui vous a été fourni a sans aucun doute été conçu de manière trop peu sélective au regard des Informations demandées. La lisibilité des propos en a vraisemblablement pâti par excès de détails ou de redites et nous sommes ainsi conscients de son caractère peu synthétique, qui a nui à sa parfaite compréhension. Nous prions les experts de bien vouloir nous en excuser.

2) Sur le Fond :

1. Présentation générale du diplôme d'Etat d'architecte

- Dans ce propos liminaire, il nous aurait semblé utile, dans les caractéristiques essentielles du diplôme évalué, de mieux souligner l'organisation de l'Unité d'enseignement relative au projet, faite autour de deux thèmes complémentaires « **architecture et milieux** » ainsi que « **métropoles du sud** ». Ils conditionnent *in fine* la délivrance du diplôme DEA, après validation du projet de fin d'études (PFE). Celui-ci s'inscrit obligatoirement dans l'un de ces domaines alors que l'adossement des domaines d'approfondissement (également au choix des étudiants) n'a, par contre, d'incidence pour le PFE, que s'il s'agit d'un « PFE recherche ».
- Si les remarques faites par l'Aeres, quant à la relative faiblesse de pertinence et d'influence des unités de Recherche sur les enseignements du DEA, sont ici partagées, nous mettons beaucoup d'espoir, comme l'avait fait la section des « établissements » en 2010, dans la volonté de ces structures à se fédérer et à rendre leur activité plus lisible, tant en interne que vis-à-vis des écoles doctorales des universités. C'est par leur biais que les collaborations avec le milieu universitaire seront ou ne seront pas efficaces, nous en avons conscience.

2. Bilan de l'évaluation :

2.1 Stratégie de formation pour le Master

Si les étudiants ont effectivement souhaité que le cycle DEA soit remodelé, on notera que l'ancienne Commission Consultative Scientifique et Technique du ministère de la culture (CCST) l'avait également recommandé, tout comme Gilles Cusy (mon prédécesseur immédiat) et les enseignants eux-mêmes, à l'occasion des séminaires ayant conduit au nouveau projet d'établissement (du début 2010 à la fin 2011).

2.2 Ouverture sur les thématiques locales, la communauté scientifique, les partenariats.

2.2.1. Il est indiqué : « Malgré les besoins de recrutement très fortement exprimés par les collectivités locales et régionales autour des problématiques de l'aménagement durable, on constate une déconnexion des enseignements vis à vis de ces thématiques. »

- Il faut rappeler que les problématiques de l'aménagement durable à l'échelle de notre territoire sont bien présentes dans l'enseignement du DEA conférant grade de Master et, si les experts de l'AERES ont observé « les besoins de recrutement très fortement exprimés par les collectivités locales, et régionales », ... à ce sujet, celles-ci connaissent nos préoccupations et nos priorités pédagogiques qui sont bien celles-là en master 1 et master 2, du fait de leur implication dans la gestion de l'établissement (l'adjoint au maire de Montpellier est membre du CA, tout autant qu'un directeur général d'une grande société du bâtiment. Nous devons préciser par ailleurs, que (comme d'ailleurs toutes les ENSA) nous ne pouvons pas limiter nos objectifs aux seules préoccupations des collectivités locales de notre Région, car nos étudiants seront amenés également à exercer en-dehors de celle-ci. C'est pourquoi la dimension du territoire exprimée par les domaines d'études de « Métropoles du Sud » et « Architecture et Milieux », prenant en compte notre territoire, mais aussi permettant de dépasser le seul contexte local, nous semble importante et se situe au cœur de l'enseignement du DEA





conférant grade de Master. En 2010/2011 le domaine d'étude « Architecture et Milieux » a travaillé sur le projet « CAMPUS de l'Université Montpellier Sud de France ». Une restitution des travaux des étudiants est actuellement exposée au PRES de l'UMSF. Pour 2012/2013, le Domaine d'étude « Métropoles du Sud » prépare un travail de synthèse de son premier cycle de travail sur la ville de Montpellier intitulé « Montpellier 2050 » qui se fera en relation avec les institutions locales. Ces thématiques et sites de travail sont établis pour l'intégralité du cycle Master et sur une année entière et s'adressent à la totalité des étudiants du Master, ce qui représente 282 étudiants.

- Il faut souligner, pour mémoire, que le désir des collectivités du Languedoc-Roussillon de privilégier du personnel possédant dans le domaine de l'environnement des compétences qui répondent à leurs préoccupations immédiates a conduit notre établissement à conclure, par voie de convention avec la représentation locale du CNFPT, un partenariat spécifique dans le strict domaine de la formation professionnelle continue.
- C'est également l'occasion de rappeler également que l'ENSA est l'une des rares écoles à avoir organisé une filière diplômante, objet de la présente observation pour des étudiants salariés du milieu local de l'architecture (assistants d'architectes ou d'agences,...) qui souhaitent une promotion et une spécificité plus appropriée pour leur conduite professionnelle. Cette formation identique à la formation initiale ordinaire semble n'avoir pas été l'objet de remarques concernant leur insuffisance pédagogique et veulent répondre justement au souhait de former localement les futurs responsables techniques en matière environnementale et de la construction
- **« L'école ne propose pas de mutualisation d'enseignement avec des formations universitaires ».**

Cette remarque est exacte et nous l'avons nous même mis en avant dans notre auto-évaluation, en indiquant que nous devons travailler à la mise en place d'une plus grande collaboration avec les universités afin de mutualiser des enseignements. Les réponses de l'établissement au sujet d'une remarque similaire pour l'évaluation du DEEA, peuvent donc être reprises au titre du DEA. On notera particulièrement l'espoir que nous portons dans les effets de la convention signée avec le PRES, au cours de l'année 2011, qui confère à l'ENSA de Montpellier le statut de membre associé, notamment dans l'espoir de développer des relations dans le domaine de la Recherche.

2. **Notation : points forts - points faibles :-**

Concernant l'observation relative aux indicateurs, figurant comme point faible, nous ne pouvons que constater notre erreur et souhaitons ainsi mentionner dans le présent document **les indicateurs corrigés suivants** :





CYCLE MASTER

	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
Nombre d'inscrits en 4 ^{ème} année	103	116	103	88	128
Nombre d'inscrits en 5 ^{ème} année	88 DEA 37 DPLG	108 DEA 21 DPLG	123	140	109
Taux de réussite en 4 ^{ème} année (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en 5 ^{ème} année)	73%	77,47%	79,20%	91,50%	81,17%
Taux d'inscrits sortant de 4 ^{ème} année pour intégrer une autre formation	2,91%	4,30%	2,91%	10,22%	3,17%
Taux d'abandon en 4 ^{ème} année (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)	2,91%	1,72%	0,97%	2,27%	1,58%
Taux d'inscrits entrant en 5 ^{ème} année venant d'une autre formation que la 4 ^{ème} année correspondante	0%	0%	0%	0%	0%
Taux de réussite en 5 ^{ème} année (nombre d'inscrits ayant obtenu leur diplôme)	53% DEA 43% DPLG	51% DEA 81% DPLG	53%	62,85%	55%
Taux de poursuite d'études (doctorat, HMONP, post-diplôme, etc..)	43 DEA 16 DPLG	66 DEA 17 DPLG	41%	48%	55%
Taux d'insertion professionnelle à 3 ans (taux d'inscrits en 5 ^{ème} année ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, selon enquête de l'établissement).	90,24%	94,60%	en cours		
On indiquera également le taux de réponse à l'enquête	50,61%	83,30%			
Depuis 2009/2010 seuls les étudiants ayant validé la totalité des S7-S8 et S9 sont autorisés à s'inscrire en S10.					
Le taux de réussite concernant ces étudiants est le suivant :					
2009/2010 : 83 %					
2010/2011 : 71 %					
Le taux de poursuite d'études en HMONP est calculé sur les étudiants ayant obtenu leur diplôme à Montpellier					
L'ensem. accueille environ 45 % de candidats à la HMONP venant d'une autre école d'architecture					
Nos étudiants diplômés s'inscrivent également dans d'autres écoles pour leur HMONP					

Concernant la notation proprement dite :

Même si nous partageons globalement les appréciations générales portées « points forts et points faibles » et si nous devons prendre acte de l'attribution de la note B pour le DEA, elle nous paraît très sévère dans le cadre d'une évaluation où les appréciations sur la qualité des enseignements prodigués restent peu nombreuses et où les qualités du collège des enseignants de Montpellier sont par ailleurs, saluées par l'Aeres. De notre point de vue, le A attribué au DEEA aurait pu conduire, du fait de la cohérence du projet d'établissement qui a été exposée pour les deux diplômes, à une appréciation moins contrastée du niveau Master.

3. Recommandations

4.2.1 Concernant celles de reconquête de notoriété ou d'attractivité :

Le terme « reconquête » nous apparaît trop sévère. Comme pour le DEEA, nous souhaitons effectivement améliorer l'attractivité du master d'un point de vue pédagogique mais certainement pas du point de vue quantitatif, tant du fait des moyens pédagogiques alloués à l'école pour l'encadrement des étudiants que pour leur confort matériel (nous envisageons par exemple l'acquisition d'un matériel numérique de découpe de maquettes qui suppose une organisation appropriée et sélective de son usage ...). On notera d'ailleurs que l'ENSA de Montpellier est déjà considérée au titre des statistiques du ministère de la culture, comme l'une des ENSA les plus attractives, hors région parisienne (23 transferts entrant en Master 1).

Nous poursuivrons néanmoins, comme l'Aeres nous le recommande, les actions engagées depuis longtemps et réitérées avec succès chaque année avec enthousiasme :

- près de 800 visiteurs lors de la « journée portes ouvertes », organisée en février ou en Mars, chaque année ...
- présence aux grands salons des étudiants en région ou Paris.





- Pour ce qui est des éditions, la revue de l'école « ARK », diffusée à près de 1000 exemplaires par les soins de notre maison d'« Editions de l'Espérou », remplace d'anciennes formules qui rendaient compte des travaux des étudiants chaque année. Sa conception est plus large et reflète mieux les différentes facettes de l'activité d'enseignement et de recherche. (Je rappelle que l'ensam est, avec l'ENSA de Paris-La Villette, la seule école d'architecture à posséder une structure éditoriale.)

4.2.2. Concernant le point : « Des partenariats plus structurés pourraient être officialisés avec des écoles d'architecture étrangères » :

C'est bien une ambition affichée de l'ENSAM, qui est indiquée dans le cadre du chapitre 4.6 – « Politique des relations internationales », p 59, où il est notamment écrit : « Depuis de nombreuses années, l'ENSAM a su se positionner favorablement en matière de relations internationales. Elle offre ainsi de multiples possibilités aux étudiants dans le cadre des conventions d'échanges ainsi que de programmes pédagogiques internationaux. L'objectif en matière de relations internationales est de pérenniser et de compléter le travail jusqu'alors effectué. Pour ce faire, il est primordial d'inscrire les relations internationales au cœur de la pédagogie. Le rapprochement du fonctionnement de la Commission des Relations internationales et de la CPR est ainsi garant de cette inscription pédagogique. » Ceci nous permettra, et nous permet déjà, de signer des conventions spécifiques autour de projets pédagogiques avec des universités étrangères, au-delà des classiques conventions d'échange de mobilités. (En 2010-2011, l'ENSAM dispose de 70 conventions d'échange, dans 30 pays et 60 villes différentes, dont 21 pays européens et 9 hors Europe, ce qui représente 110 places possibles pour nos étudiants, ainsi que quelques places pour les enseignants les administratifs, soutenues, pour certaines d'entre elles, par le programme Erasmus). Nous bénéficions notamment de conventions spécifiques dans le cadre des programmes intensifs européens. L'ENSAM est actuellement porteuse de 2 programmes intensifs : LOTUS : « Let's open tourism for us » et DAS : « Dance, architecture, spaciality » ; elle prend part à un troisième : SMANFUL : « Suburban, mobility, architecture and new form of urban ».

L'ENSA de Montpellier porte également, depuis 10 ans, un projet de collaboration pédagogique avec des universités hors Europe, au Japon, Etats Unis et Australie (qui ont fait l'objet de conventions signées) appelé WAW : « World architecture workshop ». L'école travaille enfin sur un programme de recherche « Images et patrimoine » : workshop avec l'université de Tongji (Shanghai). L'ENSAM participe chaque année au réseau EAAE : réseau européen des écoles d'architecture, relatif aux échanges professionnels sur l'enseignement de l'architecture en Europe ; elle est enfin membre du réseau REA : réseau d'échange des écoles d'architecture françaises et d'Europe centrale et orientale relatif aux problématiques contemporaines, qui sollicite régulièrement l'ENSAM.

P.M : Les chiffres relatifs au nombre de conventions dont nous disposons ont été présentés dans ce même chapitre 4.6 – « Politique des relations internationales », p 60.

4.2.3 Concernant la recommandation : « l'adossement de certains séminaires à la recherche pourrait être développé à travers la participation d'étudiants à des séminaires de recherche ou à des colloques » :

- Sollicitée par la Direction des affaires culturelles de l'Océan Indien, l'antenne réunionnaise de l'ENSAM vient d'organiser avec ce service d'Etat et avec le soutien du Conseil régional les **premiers entretiens du patrimoine de l'océan indien**. A ce titre nombre d'école partenaires et d'universités sont venus à St. Denis, les 2, 3 et 4 novembre dernier, fonder les bases de collaborations futures sur le patrimoine bâti ancien ou contemporain, associant très largement nos étudiants de l'antenne (niveau DEEA...) mais également **des étudiants en DEA de Montpellier, intéressés par le projet de Master architecture tropicale**.
- Là également se situe un point sur lequel l'ENSAM porte une attention particulière puisque, dans le cadre de l'initiation à la recherche, c'est bien l'objectif du séminaire collectif du S7. Par ailleurs, depuis 2008/2009, est développée dans le cadre d'un séminaire, non pas simplement la participation à un colloque de la part des étudiants, mais bien la réalisation et la concrétisation d'un colloque comme objectif pédagogique. Ceci se déroule dans le cadre du séminaire de S7 et de S9. Ces éléments sont présents dans notre dossier en 3 points :

- 4.2 « Structuration de l'initiation à la recherche – Adossement à la recherche » p.296



- 4.7.3 « semestre 9 » p. 302
- Présentation « 4.1.1 – UE – Projet architectural et urbain/ Domaine d'études » p.291:

Ainsi, le premier symposium « Métropoles du Sud » autour de la thématique : « Patrimoine et Architecture Contemporaine », a été construit en 2009 autour des interventions de Bernard Desmoulin, architecte, Dominique Claudius-Petit, Président de l'Association des Amis de Le Corbusier, Jean Marc Ibos, architecte, Francis Soler, Architecte, João Luís Carrilho da Graça, architecte. En 2010, le second symposium cherchait à établir les fondements du concept de « Métropoles du Sud » avec les interventions de Gilles Perraudin, architecte, Chris Younès, philosophe, Manuel Gausa, architecte, Marc Barani, architecte et Bernardo Secchi et Paola Vigano, architectes urbanistes. En 2011, la troisième édition questionnera « La culture en tant que moteur d'un renouveau urbain » avec, comme intervenants, Carme Pinos, architecte, Pierre Lajus, architecte, Jacques Ferrier, architecte, Christian Hauvette, architecte et Francis Rambert, directeur de l'Institut Français d'Architecture, Cité Chaillot. Chacun des symposiums fait l'objet d'une publication aux Editions de l'Espérou, dans la collection « Minutes ».

Nous sommes tout à fait conscients que ce point peut être plus amplement développé et nous nous attacherons à suivre cette recommandation, qui s'inscrit dans la logique de développement du DEA conférant grade de Master de l'ENSAM.

4.2.4 En ce qui concerne la poursuite des efforts engagés pour le suivi de l'insertion professionnelle, nous partageons la recommandation de l'Aeres ; ce point figure au nombre de ceux dont l'ENSAM doit améliorer la gestion. Néanmoins, il existe à l'ENSAM, depuis 1998, un « Observatoire de l'insertion professionnelle » (cf chapitre 5.3 – Résultats du devenir des étudiants diplômés) et nous avons organisé les services liés à ce domaine en appui de ceux qui suivent la politique de stages, la HMONP et la formation professionnelle continue. Par ailleurs a été créée, le 22/10/2011, l'association des anciens étudiants de l'ENSAM, qui a tenu sa première réunion le 6 décembre 2011, donnant lieu à l'élection du président, Marc DUPRE, architecte à Perpignan. Elle a entre autres pour vocation de mieux encadrer la sortie des jeunes diplômés de l'ENSAM et de suivre leur taux d'insertion professionnelle.

Montpellier, ce 19 janvier 2012
Laurent Heulot
Directeur de l'ENSA Montpellier

